

Autour du Ruisseau de Lagarel depuis Saint-Guiraud



Trace n° 70214714

Cette randonnée vous mènera à des points de vue sur les vallées de la Lergue et de l'Hérault avec un passage dans les ruffes du Ruisseau du Lagarel et sur le site d'un ancien four à chaux. Prévoir un éclairage pour le passage d'un tunnel et une carte car le trajet n'est pas balisé. Le tracé GPX sera très utile aussi.

Durée	3h 05	Difficulté	Moyenne
Distance	8,64 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	221 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	218 m	Commune	Saint-Guiraud (34725)
Point haut	238 m	Régions	Cévennes, Massif central
Point bas	89 m		

Description

Se garer sur le petit parking face à la mairie de [Saint-Guiraud](#).

(D/A) Face à la mairie, s'engager à gauche, traverser le carrefour et suivre la rue en face sur une vingtaine de mètres. Bifurquer alors à gauche dans la Rue du Château d'Eau, qui fait plus loin place à une piste. Négocier le virage en épingle à gauche et avancer de 150 m environ pour atteindre un embranchement.

(1) S'engager sur la trace à gauche de la piste et traverser le tunnel.

(2) Au sortir du tunnel, suivre la trace qui descend sur la droite en respectant les indications données par le propriétaire. Contourner ainsi le site de l'ancien Four à Chaux et suivre le chemin qui sinue avant de déboucher sur la D144.

(3) Prendre à droite pour longer la route **avec prudence**, traverser le pont sur le Ruisseau de Lagarel et poursuivre jusqu'à arriver au niveau du chemin à gauche menant au Mas de Canet.

(4) Quitter la route pour le chemin à droite qui part vers le ruisseau et le surplombe.

(5) Faire un crochet sur la droite pour se rapprocher du ruisseau, s'en écarter ensuite par la gauche et rejoindre un petit espace de stationnement en terre.

(6) **À partir de ce point on se trouve dans un paysage de ruffes sans balisage et avec peu de repères : suivre la trace GPX.** Partir à droite, traverser le lit du Ruisseau de Lagarel et garder la même direction pour rejoindre le départ d'une tracé discrète.

(7) Suivre cette trace, qui s'incline rapidement à droite et s'oriente Sud puis Est en remontant : au fil de l'avancée la trace se fait de plus en plus évidente. Rejoindre une piste forestière *avec vues sur les vallées de la Lergue et de l'Hérault*.

(8) Partir sur la droite en descente vers Saint-Guiraud.

(9) Sortir à gauche pour un chemin en descente bordé de palombières. La fin du chemin devient assez caillouteuse avant de déboucher sur une route goudronnée.

(10) Prendre à droite sur cette petite route se prolongeant par un chemin. Laisser Pradines à main droite, poursuivre toujours tout droit pour atteindre l'Église Saint-Géraud et le petit cimetière.

(11) Prendre à gauche sur la Rue de l'Église, prolonger par la Grande Rue pour retrouver le carrefour et le parking de la mairie (D/A).

Points de passage

- D/A Parking mairie**
N 43.676054° / E 3.454704° - alt. 158 m - km 0
- 1 Abandon piste**
N 43.679227° / E 3.44908° - alt. 211 m - km 0.64
- 2 Trace à droite**
N 43.680715° / E 3.444264° - alt. 183 m - km 1.07
- 3 D144 - Lagarel (ruisseau) - Affluent de la Lergue**
N 43.680165° / E 3.437642° - alt. 96 m - km 2.06
- 4 Mas Canet, à droite**
N 43.69255° / E 3.440694° - alt. 116 m - km 3.5
- 5 Crochet à droite**
N 43.694932° / E 3.446677° - alt. 124 m - km 4.15
- 6 Parking en terre**
N 43.699005° / E 3.447416° - alt. 137 m - km 4.8
- 7 Début trace - Agaras (ruisseau) - Affluent du ruisseau de Lagarel**
N 43.697884° / E 3.451212° - alt. 124 m - km 5.19
- 8 Piste forestière**
N 43.693016° / E 3.457664° - alt. 238 m - km 6.37
- 9 Chemin à gauche**
N 43.690595° / E 3.45637° - alt. 235 m - km 6.67
- 10 Jonction route**
N 43.686971° / E 3.458607° - alt. 171 m - km 7.17
- 11 Église Saint-Géraud**
N 43.678263° / E 3.453853° - alt. 166 m - km 8.36
- D/A Parking mairie**
N 43.676061° / E 3.454703° - alt. 158 m - km 8.64

Informations pratiques

Éclairage indispensable pour la traversée du tunnel entre (1) et (2).

(3) Une option par le lit du Ruisseau de Lagarel est possible suivant son remplissage en eau. Le parcours est alors plus pittoresque. Reprendre le circuit décrit entre les waypoints (6) et (7).

À voir

Ancien four à chaux après le (2).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-ruisseau-de-lagarel-depuis-sai/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

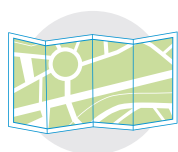
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



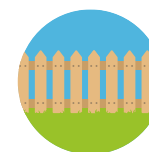
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



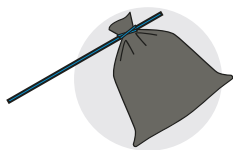
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.